

## MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT PROVINCE DE QUÉBEC

## **AVIS PUBLIC**

## D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Avis public est donné par le soussigné, Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, à tous les contribuables de la Municipalité de Franklin à l'effet qu'il y a eu adoption du règlement # 332-3 concernant les heures d'ouverture des parcs municipaux, qui sont donc de 6 h à 23 h, sauf sur approbation du conseil municipal via une résolution adoptée lors d'une séance du conseil municipal.

Toute personne intéressée par ce règlement peut le consulter sur le site Web de la Municipalité au www.municipalitedefranklin.ca.

DONNÉ à Franklin, ce 28 octobre 2024

Simon St-Michel

Directeur général et greffier-trésorier

dg@municipalitedefranklin.ca

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la Municipalité, ce 28 octobre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 octobre 2024.

Simon St-Michel

Directeur général et greffier-trésorier

dg@municipalitedefranklin.ca